



Vais je obtenir mon badge aéroportuaire suite à un délit?

Par **kawkaw95**, le 11/06/2009 à 20:43

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si vous pensez que je puisse obtenir mon badge aéroportuaire ? Je suis actuellement en formation chez air france pour devenir hotesse de l'air, et ce matin je me suis rendu à lapolice des douanes pour recuperer mon badge, mai son ma annoncé que j'étais mise en enquete le temps que le prefet puisse acceder amon dossier et voir s'il me donne le badge ou non.

J'ai commis un déli en 22 ans ... Il y a 6mois je travaillais dans un magasin de vêtements et un de mes collègues a volé un vêtement et je ne l'ai pa dénoncé , suite a sa on a été embarque en Gard à vue 1 jours et au final j'ai eu un rappel a la loi , mai sje n'ai aucun autre antécédent et pas de casier judiciaire, pensez vous que le prefet sera en mesure de m'accorder le badge ???v

Par **cram67**, le 15/06/2009 à 17:29

Si vous avez bénéficié d'un rappel à la loi, vous apparaissez sur la chaine pénale (fichiers judiciaires).

A partir de là, ce sera au Préfet de prendre sa décision, en sachant qu'il peut vous refuser l'accès aux zones soumises à autorisation des aéroports pour ce motif. Mais ça ne veut pas dire qu'il vous refusera votre accès... il est seul juge.